



litige fournisseur acces internet orange

Par **SARACHAGA**, le **18/09/2009** à **09:16**

bonjour

j'ai un litige avec le fournisseur internet orange. Je vais vous expliquer mon cas. J'étais cliente chez eux pendant plusieurs années à l'époque je vivais avec mon ex conjoint donc pas de problème pour payer l'abonnement, mais en septembre 2008 je me suis séparée (nous étions pas mariés) à l'époque je vivais en Saône et Loire et aujourd'hui je vis à Oyonnax dans l'Ain, je me suis retrouvée sans ordinateur donc je ne pouvais plus avoir accès à internet, je suis au RMI et j'ai fait une dépression. Le 9 septembre 2009 j'ai reçu un courrier de la part de Intrum Justitia service paiement 69362 Lyon Cedex 04 en me réclamant la somme de 346,56 euros et que si je ne paie pas il saisira le tribunal.

Si vous plaît quelles démarches je dois faire je touche que 400 euros par mois de mon RMI.

merci

cordialement

Par **lexconsulting**, le **30/09/2009** à **14:03**

Bonjour

Le fait que vous vous soyez retrouvée sans ordinateur du fait de votre séparation ne vous délie pas de l'obligation de poursuivre et payer votre abonnement sans avoir sollicité la résiliation de votre contrat.

En conséquence, si la somme est due il vous faudra la payer.

Pour autant, dans la mesure où il n'y a pas de poursuites judiciaires engagées à ce jour, nous vous conseillons de prendre contact avec le Cabinet de Recouvrement Intrum Justitia afin de trouver une possibilité d'échelonnement de la dette avant qu'ils ne saisissent le Tribunal par voie de requête en injonction de payer.

Si vous respectez ce moratoire, vous n'aurez pas de souci.

Par contre si vous ne pouvez rien payer, la seule solution pour vous, afin d'éviter les poursuites judiciaires, sera de déposer un dossier de surendettement des particuliers auprès de la Banque de France de votre domicile.

Bien Cordialement

